

Exposition

Robert Bouroult, 1894-1975 : la terre sensible



Cette exposition aurait aussi pu s'appeler « Bouroult, le peintre oublié » puisqu'il a fallu attendre 46 ans pour qu'une véritable rétrospective soit consacrée à ce peintre, parisien d'origine, qui s'était pris d'amour pour les paysages du Haut-Doubs. Fondateur du Salon des Annonciades sous la houlette de Robert Fernier avec André Roz et André Charigny, il était pourtant tombé dans un oubli, relatif, puisque le Musée et les Amis du Musée avaient organisé une première petite rétrospective en 1995 dans le chœur de la chapelle des Annonciades à l'occasion du Salon de 1995. Mais, cette exposition n'avait rien à voir avec l'exposition que lui consacre le Musée de Pontarlier jusqu'au 31 octobre : une soixantaine de toiles, paysages, portraits, scènes de genre, huiles sur toile, aquarelles... le tout accompagné de panneaux biographiques et analytiques bien documentés et intéressants qui jalonnent et éclairent judicieusement la visite. Une très belle exposition à voir.

Colloque Robert Bouroult

A l'occasion de l'exposition consacrée au peintre Robert Bouroult le Musée de Pontarlier organise aussi un colloque sur le peintre, sa vie et son œuvre, **salle Morand le samedi 16 octobre 2021 de 10h à 17h**, selon le déroulement suivant :

10h : Accueil // **10h15** : Mot d'introduction par Daniella Thiebaud-Fonck, adjointe à la culture de la Ville de Pontarlier // **10h30** : « La formation de Robert Bouroult à l'École des Beaux-arts et son travail avec PAJ Dagnan-Bouveret et Gustave Courtois », par Brice Leibundgut // **10h50** : « Robert Bouroult, naturaliste », par François Nicod // **11h10** : « Robert Bouroult et le Salon des Annonciades », par Joël Guiraud // **11h30** : « Robert Bouroult et son implication locale à Pontarlier », par Eric Delacroix.

Pause déjeuner

14h-15h20 : Visite de l'exposition temporaire du Musée de Pontarlier « Robert Bouroult 1894-1975 : la terre sensible » par Laurene Mansuy, directrice du Musée de Pontarlier-Château de Joux, puis retour salle Morand // **15h20** : « Aspects techniques de l'œuvre de Robert Bouroult », par Mélanie Cretin-Girard, restauratrice de tableaux // **15h40** : « Analyse plastique d'une œuvre » par Nadi Tritarelli, professeur d'arts plastiques // **16h** : « Robert Bouroult vu par un enfant », par Claude Prévost, fils de Paul Prévost, ami de l'École des Beaux-Arts de Robert Bouroult // **16h20** : « Robert Bouroult vu par sa famille », par Laurence Pépin, petite-fille aînée de Robert Bouroult // **16h40** : « Robert Bouroult peintre de la neige », par Paul-Antoine Renoud-Grappin, titulaire d'un master ayant pour thème les neiges des peintres comtois // **17h** : Clôture du colloque.

Boîte aux lettres



Vous pouvez désormais déposer votre règlement ainsi que d'autres courriers destinés à l'association dans la boîte aux lettres installée, à cet effet, à gauche de l'entrée du bureau des Amis du Musée. Ceci en dehors des horaires d'ouverture du bureau (mardi de 15 à 18 h et jeudi de 9 à 12 h). Cette boîte aux lettres remplace celle située à l'accueil du musée.

Mojito du Vallon (sans alcool)

Extrait du livre « Absinthe, 40 recettes à la fée verte » d'Aurélié Brunner et Yann Klausner.

Pour 1 cocktail

Ingrédients : 2 cuillères à soupe de sucre brun – ½ citron vert coupé en morceaux – 5 feuilles de menthe – 2 cl de sirop d'absinthe – 2 dl d'eau gazeuse – glace pilée.

Décoration : Feuilles de menthe fraîche et rondelles de citron vert.

Préparation : 1 – Dans un bol, piler le citron vert, le sucre brun et la menthe. 2 – Remplir un verre avec ce mélange, ajouter l'eau gazeuse, 4 cuillères à soupe de glace pilée et le sirop. Mélanger. 3 – Décorer avec la menthe et une rondelle de citron vert.

Expositions et Animations

-Conférences Amis du Musée – Ville de Pontarlier – Université Ouverte

Saison 2021

Salle Morand – 18 h 30 – Entrée libre

Lundis 20 et 27 sept – Lundis 4 et 11 oct (voir dépliant joint).

-Le Trouble de l'Absinthe

Animations et Expositions – samedi 2 et dimanche 3 octobre
Musée – Chapelle des Annonciades – Théâtre Blier salle Jean Renoir – Cinéma Olympia – Distilleries partenaires – Maison de l'Absinthe (Môtiers) (voir dépliant joint).

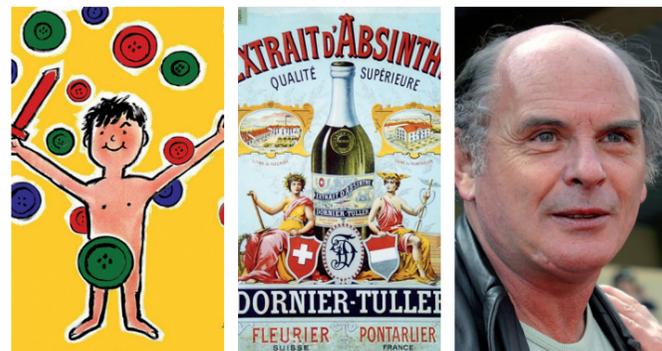
-Expositions d'affiches du cinéma du CRIC

Hommages à :

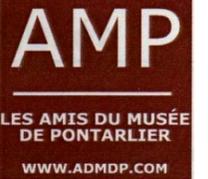
Jean-François STEVENIN : 2 sept – 2 oct

Françoise ARNOUL : 5 – 31 oct

Hall de l'Hôtel de Ville de 10 à 18 h – Entrée libre.



La Lettre des Amis du Musée de Pontarlier



Septembre - octobre 2021

Je crois sincèrement que le tableau est autant fait par le regardeur que par l'artiste.

Marcel DUCHAMP
peintre, plasticien (1887 - 1968)

Pontarlier à la loupe

Rue Jean-Baptiste-Victor PROUDHON



Cette petite rue est officiellement baptisée rue du Tribunal par le conseil municipal du 27 mai 1842 puisqu'elle débouchait quasiment en face de l'ancien tribunal de Pontarlier, rue de la République.

Le conseil municipal du 21 mars 1884, après avoir rejeté une première proposition de rue Guy, accepte le nom de rue Proudhon (Jean-Baptiste, Victor) qui est officialisé en 1885 (C.M. du 24.02.1885). Les Pontissaliens l'ont aussi communément appelée *rue de chez Biesse* parce que l'une des façades de l'ancien café Biesse donnait sur cette rue.

Mais il ne faut pas confondre Jean-Baptiste Victor Proudhon avec le bisontin Pierre-Joseph Proudhon (1809-1865), un cousin éloigné, théoricien politique dont les idées et les affirmations plutôt révolutionnaires pour l'époque (« la propriété c'est le vol ») faisaient scandale.

Magistrat, universitaire et juriste, **Jean-Baptiste-Victor Proudhon** (1758-1838) est né le 1^{er} février 1758 à Chasnans (Doubs). Il poursuit ses études à Besançon puis entre au séminaire et étudie la théologie avant de se tourner vers les études juridiques. Il est élu juge au tribunal de Pontarlier en 1790, pendant la Révolution ; il était aussi député suppléant à l'Assemblée Législative. En 1792 il est juge de paix du canton de Nods mais il est destitué en 1793 pour sa bienveillance envers les prêtres réfractaires. En 1795, il est juge au tribunal de Besançon. En 1796, il est chargé d'un cours de législation à l'École centrale du Doubs. En 1802 il donne des cours à Besançon et en 1806 il est nommé à la première chaire de Code civil de la Faculté de droit de Dijon dont il devient le doyen en 1809. Il a écrit plusieurs ouvrages de droit. Il publia d'abord, dès l'année 1810, sous le titre de *Cours de Droit français*, un ouvrage en deux volumes, qui ne



contenait encore que l'explication du premier livre du Code civil, mais le titre annonçait que c'était le commencement d'un traité complet. Ces deux volumes contiennent une exposition succincte et très nette du Droit des personnes. En étudiant la matière de l'usufruit, Proudhon s'aperçut qu'elle offrait une mine très riche. Il voulut la traiter d'une manière complète. Son traité de l'usufruit comprenait neuf volumes. Il est mort le 20 novembre 1838 à Dijon.



Par contre, s'il ne faut pas confondre Jean-Baptiste Victor Proudhon avec son lointain cousin Pierre-Joseph Proudhon, le second a éclipsé le premier : en effet qui se souvient aujourd'hui de Jean-Baptiste-Victor Proudhon ? Et les propos acides du curé Lallemand qui écrivait en 1858 dans ses notes à propos de Pierre-Joseph Proudhon : « ...il est malheureux pour notre province d'avoir donné naissance à un être pareil », n'ont pas eu beaucoup d'influence sur le cours de l'histoire. Et, d'ailleurs, qui se souvient encore du curé Lallemand ?



Joël GUIRAUD

Histoire

LA CRISE DEMOCRATIQUE, UNE CRISE INSTITUTIONNELLE ET SOCIETALE

Le taux élevé d'abstention aux élections régionales et départementales (67%), a confirmé que notre système démocratique est en crise. La désaffection des citoyens pour ceux qui gouvernent, la montée en puissance du populisme, voire du complotisme, créent un scepticisme généralisé concernant notre système démocratique. Ce phénomène n'est pas nouveau. Notre pays a toujours été confronté à la recherche de l'idéal démocratique et a toujours peiné à trouver un régime politique stable et durable : 15 constitutions depuis 1791 ! La crise actuelle puise ses racines dans le passé mais possède aussi des spécificités qui lui sont propres.

QUELQUES REPERES HISTORIQUES

La démocratie, et son corollaire le système parlementaire, a d'abord été mis à mal par ceux qui voulaient détruire la République. En 1850, la II^e République est confisquée par le Parti de l'Ordre puis par le coup d'état de Napoléon III. Après la défaite de 1870, la III^e République passe sous le joug des monarchistes jusqu'en 1879 lorsque les deux chambres deviennent républicaines élisent le jurassien Jules Grévy à la tête de la République. Bien que contestée par les monarchistes et l'Église, elle s'enracine et met en place un régime d'assemblée avec effacement du pouvoir exécutif car on craint la toute-puissance excessive d'un président qui pourrait être tenté d'imposer un pouvoir personnel autoritaire.



1

2

L'histoire de notre démocratie est ponctuée de crises comme celle du boulangisme en 1886/1889 qui regroupe « le syndicat des mécontents » opposé au régime parlementaire et qui incite le général Boulanger à marcher sur l'Élysée, ou encore en 1934 les manifestations violentes des ligues monarchistes et d'extrême droite d'inspiration fasciste contre « la gueuse ».



Le 6 février 1934 les manifestants d'extrême droite affrontent les forces de l'ordre

L'enterrement de la République par le maréchal Pétain en 1940 confirme la victoire de ceux qui haïssent la démocratie.

En 1945, le débat fait rage entre le général De Gaulle, défenseur d'un régime présidentiel et les partis politiques attachés au régime d'assemblée. A l'issue d'un référendum, ces derniers l'emportent, le président est seulement élu par les deux chambres, confiné à « inaugurer les chrysanthèmes ». Le général De Gaulle, proche de l'idéologie maurrassienne jusqu'en 1938, modérément républicain, choquait les républicains par son autoritarisme et était de ce fait suspecté de vouloir imposer un régime personnel affranchi du contrôle des assemblées. Mais la faiblesse des institutions de la IV^e République, l'impuissance chronique des gouvernements qui se succèdent (24 en 11 ans), et le pays qui s'enlise dans la crise de la décolonisation décrédibilisent le régime parlementaire.



Le Général de Gaulle lors de sa conférence du 19 mai 1958

La constitution de 1958 voulue par le général De Gaulle, modifiée en 1962 avec l'élection présidentielle au suffrage universel, est plébiscitée par les Français car elle est conçue pour répondre aux défis de l'époque : elle apporte la stabilité et l'efficacité dans le contexte de la guerre d'Algérie et de la guerre froide. Elle est aussi réalisée sur mesure pour l'homme du 18 Juin qui incarne l'autorité de l'état et qui reconnaît d'ailleurs qu'il a fondé « une monarchie élective » peu compatible avec les principes républicains.



Affiche pour le « oui » pour le référendum du 28 septembre 1958

LE DESAMOUR ACTUEL DES FRANÇAIS AVEC LE SYSTEME POLITIQUE

La crise conjugue les types de crises du passé enrichie de nouvelles spécificités. Les affaires politico-financières ont toujours entaché l'image de la démocratie ; les plus importantes comme l'Affaire de Panama en 1892, l'Affaire Stavisky en 1934 ou les quelques dérives actuelles ont entretenu la conviction du « tous pourris » faisant l'amalgame entre quelques brebis galeuses et l'ensemble de la classe politique pour le plus grand profit des partis extrêmes. Le sentiment d'impunité est toujours ressenti alors que désormais et depuis peu les plus hautes autorités de l'état doivent répondre de leurs actes devant la justice.

Le niveau du débat politique pose problème. Lors de l'élection présidentielle de 1965, l'entourage de De Gaulle suggère d'utiliser contre Mitterrand son passé vichyste, ses amitiés louches...Ce à quoi il réplique : « Que Mitterrand soit un arriviste et un impudent, je ne vous ai pas attendu pour le penser...Non, je ne ferai pas la politique des boules pointues...Non, n'insistez pas ! Il ne faut pas porter atteinte à la fonction pour le cas où il viendrait à l'occuper. » Il avait un sacré sens profond de l'état et de la dignité de la fonction, privilégiant la confrontation des idées. De nos jours le débat de fond a été remplacé par la langue de bois, la petite phrase, le twitt de deux lignes...Les méthodes de communication s'opèrent au détriment de l'argumentation mais lorsque les mécanismes de cette communication sont décodés par les électeurs elle devient contreproductive. Le poids des réseaux sociaux où peuvent s'exprimer toutes les lâchetés ne participe pas à l'élévation du niveau de réflexion, quant aux chaînes d'information créées récemment, elles ont accru l'offre politique au niveau quantitatif mais le qualitatif n'est pas toujours au rendez-vous car elles « font leur miel » des phrases polémiques et de ce qui divise, ce qui est bon pour l'audimat. D'autre part les électeurs ne croient plus à l'emballage des promesses des candidats, Jacques Chirac reconnaissait « que les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent » ! Ces promesses qui ne

peuvent être tenues provoquent le désenchantement et condamnent la classe politique alors que prévaut déjà « le rejet des nantis » dont font partie les élites politiques.

La question de l'éducation civique à l'école et la crise sociale mériteraient un large développement, mais ce qui est en cause aussi, ce sont les institutions. La V^e République a été pensée il y a plus de 60 ans. Ses institutions répondent-elles aux enjeux de ce monde nouveau, globalisé, numérisé, où le capitalisme n'est plus managérial mais financier ? Ce qui faisait sa force contribue à l'heure actuelle à l'affaiblir. Le scrutin majoritaire est contesté car trop de citoyens ne sont pas représentés, la fonction présidentielle l'est tout autant. De Gaulle, de son propre aveu était le véritable chef du gouvernement, or le quinquennat a renforcé cette fonction. Le président devient le véritable premier ministre mais n'a pas à rendre-compte de ses décisions devant le Parlement, d'où l'accusation de président jupitérien. En s'éloignant de ses fonctions régaliennes, la diplomatie, l'armée et la vision à long terme de l'avenir du pays il se fragilise par ses interventions permanentes alors que les citoyens doutent de la capacité du politique à influencer sur le cours des choses. Effectivement, les grandes questions, la finance, le terrorisme, l'économie, l'écologie, le marché insaisissable...n'ont plus les réponses dans le cadre hexagonal. L'Europe, le monde, sont les nouveaux cadres des décisions collectives des chefs d'état. Face à ces nouveaux défis les citoyens aspirent à une démocratie plus participative. En fait la crise renvoie chacun à ses responsabilités, ce qui n'est pas évident dans une société devenue individualiste, plus attachée aux droits qu'aux devoirs. Peut-être faut-il tout simplement méditer les propos de Pierre Mendès France : « la démocratie c'est beaucoup plus que la pratique des élections et le gouvernement de la majorité, c'est un type de mœurs, de vertu, de scrupule, de sens civique, c'est un cadre moral. »

Le philosophe Jacques Derrida (1930-2004) constatait que : « La démocratie est toujours à venir », toujours inachevée, elle doit être sans cesse réinventée.

Daniel LONCHAMPT

Illustrations

-1-Le général Boulanger écrasant la liberté caricature, *Le Grelot* 29.05.1887

-2- Le général Boulanger pend la République caricature de Pépin, *Le Grelot*, 20.01.1889

Voyage

Compte tenu des incertitudes actuelles sur ce que sera l'automne prochain en matière de déplacement et de mesures sanitaires, nous avons jugé plus prudent, cette année encore, de ne pas vous proposer de voyage culturel.